



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.735**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16455- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DES SITES  
RADIOTELEPHONIQUES**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliott BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sylvaine DI CARO, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques

Direction Générale des Services Techniques

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11/07/11**

-----

**RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO**

-

**Politique Publique : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT  
DURABLE****OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DES SITES  
RADIOTELEPHONIQUES - Décision du Conseil**

Mes chers Collègues,

Par délibération N° 2007-59 en date du 26 mars 2007, nous sommes convenus de créer un groupe de travail destiné à examiner les problèmes soulevés par l'implantation de relais de téléphonie mobile sur le territoire de la Commune et à formuler des recommandations d'application du principe de précaution dans ce domaine.

La commission ainsi créée s'est réunie à trois reprises et a élaboré une charte de recommandations qui devait recevoir l'aval de notre assemblée. Toutefois, suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal en juillet 2009, la composition de l'assemblée ayant changée, la commission ne s'est plus réunie.

Aujourd'hui, suite à l'apparition d'un quatrième opérateur et la légitime inquiétude des administrés face à l'accroissement des sites de radiotéléphonie, j'ai décidé que la commission créée en mars 2007 devait poursuivre ses travaux.

Il convient toutefois de réactualiser la nomination de ses membres pour tenir compte de la nouvelle composition du Conseil tout en respectant la composition prévue par la délibération du 26 mars 2007.

La présidence de la Commission sera assurée par un des cinq membres de la Majorité Municipale. Les services de la Ville tiendront le secrétariat et assureront l'assistance technique et juridique de cette instance (Urbanisme, Hygiène et santé publique, Direction générale des Services Techniques,...).

Je vous propose donc la désignation de 7 Elus de la Ville, 5 pour la majorité, 2 pour l'opposition ainsi que celle de 3 représentants des CIQ désignés par le Maire.

Je rappelle pour mémoire les missions de cette commission :

- recueillir le recensement des sites de téléphonie mobile sur le territoire de la Commune et dresser un diagnostic de la situation,
- lister les lieux où des antennes de téléphonie mobile soulèvent des difficultés particulières, tant du point de vue de la population que des opérateurs,
- élaborer pour la Ville d'Aix-en-Provence, un « *guide des bonnes pratiques avec les opérateurs* » en se fondant sur les exemples existants en la matière ; l'appui de l'Association Française des Opérateurs Mobiles pourra être sollicité,
- procéder, le cas échéant, à des campagnes de mesure à comparer avec des données nationales ou dans des villes équivalentes, afin d'informer le plus complètement possible les habitants,
- procéder à l'audition des représentants des opérateurs et des associations s'étant manifestés sur le sujet,
- assurer l'information du public et veiller à la transparence la plus totale sur ce dossier, en particulier dans le cadre de l'implantation des antennes de téléphonie mobile.

En application des dispositions de l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est voté à bulletin secret et après deux tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour à la majorité relative déterminant le résultat de l'élection. Le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ADOPTER le principe de la réactivation de la Commission des sites de téléphonie mobile telle que définie par la délibération du 26 mars 2007,
- APPROUVER les missions qui lui ont été assignées,
- PROCEDER à la désignation des élus municipaux appelés à en faire partie, par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue.

**2011.735 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DES SITES  
RADIOTELEPHONIQUES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011**

-oOo-

### **N°2011.735 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DES SITES RADIOTELEPHONIQUES**

Ont été désignés :

Sept membres :

- Victor TONIN
- Laurent DILLINGER
- Marie-Pierre SICARD DESNUELLES
- Jacques GARÇON
- Catherine RIVET JOLIN
- Michèle EINAUDI
- François HAMY